

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01408 Numéro SIREN : 507 564 912 Nom ou dénomination : ALBERT FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 10153

SARL ALBERT FINANCE

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise SARL ALBERT FINANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1 QUAI LAMENNAIS 35000 RENNES		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numero SIRET* 50756491200033		Neant ☐			
		Exercice N clos le: 31/08/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appele (I) AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
		Frais de developpement * CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
		Fonds commercial (1) AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
		Terrains AN		AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP		AQ	
		Installations techniques, materiel et outillage industriels AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	59 718	AU 49 315	
		Immobilisations en cours AV		AW	
		Avances et acomptes AX		AY	
		Participations évaluees selon la methode de mise en equivalence CS		CT	
		Autres participations CU	6 351 518	CV 50 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées a des participations BB		BC	
		Autres titres immobilisés BD		BE	
		Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financieres* BH		6 024	BI 6 024		
TOTAL (II) BJ		4 416 261	BK 99 315		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM
			En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP			BQ	
	Produits intermediaires et fins BR			BS	
	Marchandises BT			BU	
	CREANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	292 604	BY 292 604	
		Autres créances (3) BZ	3 111 478	CA 369 379	
	DIVERS	Capital souscrit et appele, non verse CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	1 175 235	CG 1 175 235		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	13 435	CI 13 435		
	TOTAL (III) CJ	4 892 754	CK 369 379		
	Frais d'émission d'emprunt a etaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		7 009 015	1A 468 695		
Renvois (1) Dont droit au bail (2) Part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes CP		(3) Part a plus d'un an CR			
Clause de reserve de proprie * Immobilisations Stocks Créances					

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2042



CAEOS CONSEILS

29 RUE DE LORIENT 35000 RENNES

Tél. 0299547444

SARL ALBERT FINANCE

COMPTES ANNUELS

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL ALBERT FINANCE		Neant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	2 100 000)	DA	2 100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de reevaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Reserve legale (3)		DD	100 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	1 756 400	
	Report a nouveau		DII		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	5 160	
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions reglementees *		DK			
TOTAL (I)			DL	4 392 560	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes aupres des etablissemments de credit (5)		DU	5 550	
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	1 600 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 700	
	Dettes fiscales et sociales		DY	463 600	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)			EC	2 149 750	
Ecart de conversion passif*			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 541 310	
RENOVOIS	(1) Ecart de reevaluation incorpore au capital		IB		
	(2) Dont	Reserve speciale de reevaluation (1959)	IC		
		Ecart de reevaluation libre	ID		
		Reserve de reevaluation (1976)	IE		
	(3) Dont reserve speciale des plus-values a long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an		EG	1 149 500	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	30		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		Exercice N				Neant
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF	
	services *	FG	950 563	FH	FI	950 563
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	950 563	FK	FL	950 563
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	8 322
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	29 836
	Autres produits (1) (11)				FQ	45
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	988 767
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	154 704
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	48 837
	Salaires et traitements*				FY	535 112
	Charges sociales (10)				FZ	215 102
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements*			GA	5 280
		dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*			GC	369 379
		Pour risques et charges dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	16
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 328 433
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(339 666)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	433 025
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	382
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	433 408
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	50 000
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	20 980
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	70 980
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	362 428
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	22 761

* RENSEIGNER voir tableau n° 20531 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Cegid Group

SARL ALBERT FINANCE

COMPTES ANNUELS

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Designation de l'entreprise		SARL ALBERT FINANCE			Neant	
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Produits exceptionnels sur operations de gestion	HA		4 763	
		Produits exceptionnels sur operations en capital *	HB			
		Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		4 763	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		3 010	
		Charges exceptionnelles sur operations en capital *	HF			
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		3 010	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		1 752	
Participation des salaires aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les benefices * (X)			HK		19 353	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL		1 426 938	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM		1 421 777	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN		5 160	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur operations a long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Credit bail mobilier *	HP			
		- Credit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IR			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		20 640	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		31 025	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt general (art 238 bis du C G I)	IX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges	A1		29 836	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		161 088	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			93 066	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13)	Dont primes et cotisations facultatives A6		12 474	obligatoires A9	14- 614	
	complementaires personnelles Dont cotisations facultatives Madelin A7		2 100	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Produits exceptionnels				4 763	
	Charges exceptionnelles				3 010	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la page n. 26/32

COMPTES ANNUELS / 2022

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALBERT FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 6 540 320 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 161 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Dépréciation des titres de la SARL Le Majestic pour une valeur de 50 000 euros ainsi que du courant détenu par Albert Finance dans cette structure.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	43 655			43 655
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 357	4 706		15 063
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	54 012	4 706		58 718
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 251 517	100 000		2 351 518
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 024			6 024
Immobilisations financières	2 257 542	100 000		2 357 543

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

--	--	--	--	--

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions	4 706	100 000	104 706
--------------	-------	---------	---------

Apports

Créations

Réévaluations

--	--	--	--	--

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

Scissions

Mises hors service

--	--	--	--	--

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales

(détenues à + 50 %)

SASU STJE 35000 RENNES	100 000	-90 899	100,00	-90 899
SARL LE MAJESTIC 35000 RENNES	50 000	-413 523	100,00	-50 464
SARL R.D.B. 35000 RENNES	10 000	302 064	90,00	-1 096
EURL QUARTIER BURGER 35000 RENNES	10 000	-78 732	100,00	9 265
SARL LA PARCHEMINERIE 35000 RENNES	10 000	160 639	100,00	37 026
SAS A L'ABRI DES FLOTS 35800 DINARD	7 624	640 677	100,00	418 002
SARL L.P.F. 35000 RENNES	200 000	467 845	95,00	72 021
EURL GERMAIN 35000 RENNES	10 000	-84 038	100,00	108 187

- Participations

(détenues entre 10 et 50%)

SARL CEZEMBRE VINO 35000 RENNES	450 000	3 584	13,00	-5 355
SARL LE CHALET 35000 RENNES	10 000	300 861	50,00	245 338
SAS MERIBEL 35000 RENNES	1 000	-106 676	20,00	-16 460
SARL JBURGER 35000 RENNES	10 000	-192 417	49,00	-182 417
SARL IMMO LORAIN 35000 RENNES	10 000	414 579	15,00	636 681

Renseignements globaux sur toutes les filiales

--	--	--	--	--

- Filiales (détenues à + 50 %)	2 229 802	2 229 802	1 490 087	300 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	71 700	71 700	1 473 810	102 000
- Autres filiales françaises	16	16	24 999	
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Les titres de la SARL Le Majestic ont été dépréciés à 100 % au 31/08/2022.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	35 382	3 508		38 890
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 653	1 772		10 426
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	44 036	5 280		49 316

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 423 544 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

6 024

6 024

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

292 605

292 605

Autres

3 111 479

3 111 479

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

13 436

13 436

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

--	--

CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR

288 360

ETAT - PRODUITS À RECEVOIR

949

ASSOCIES - INT.COURUS A RECEVOIR

36 919

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 001 EURO décomposé en 34 100 titres d'une valeur nominale de 43,99 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 148 757 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	33	33		
- à plus de 1 an à l'origine	5 523	3 304	2 218	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 709	7 709		
Dettes fiscales et sociales	404 544	404 544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 730 949	1 730 949		
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	2 148 757	2 148 757	2 148 757	2 148 757
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 270			
(**) Dont envers les associés	93 219			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 449 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	5 813
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	3
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	20 640
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	25 452
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	3 650
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	8 841
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	146 429
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	834
TAXE D APPRENTISSAGE	1 582
FORMATION CONTINUE	1 277

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	9 435		
CHARGES TNS CONSTATEES D AVANCE	4 001		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 600 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2010, la société SARL ALBERT FINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL ALBERT FINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La société "A l'Abri des Flots" versera à Albert finance le montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

ALBERT FINANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 1, Quai Lamennais
35000 RENNES

507 564 912 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2023

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 5.160,70 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 5.160,70 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 5.160,70 euros

TOTAL : 5.160,70 euros

En outre, nous vous proposons la distribution d'un dividende de **155.888 € (cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-huit euros) bruts**, lequel sera prélevé à due concurrence sur le compte « Autres réserves ».

Soit un dividende net à verser de 110.000 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Dividende brut total	600.000 €	100.000 € + 143.000 €	100.000 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	600.000 €	100.000 € + 143.000 €	100.000 €
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	76.800 €	12.800 € + 18.034 €	12.800 €

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2023**

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 5.160,70 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 5.160,70 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 5.160,70 euros

TOTAL : 5.160,70 euros

En outre, nous vous proposons la distribution d'un dividende de **155.888 € (cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-huit euros) bruts**, lequel sera prélevé à due concurrence sur le compte « Autres réserves ».

Soit un dividende net à verser de 110.000 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Dividende brut total	600.000 €	100.000 € + 143.000 €	100.000 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	600.000 €	100.000 € + 143.000 €	100.000 €
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	76.800 €	12.800 € + 18.034 €	12.800 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits certifiés conformes

La Gérance

SARL ALBERT FINANCE
Au capital de 1 500 000 EUROS
Siège social : 1 Quai Lamennais
35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

.....

Exercice 2021/2022
Du 01/09/2021 au 31/08/2022

FRANCK PANNETIER

Commissaire aux Comptes

2, rue Edison | Parc d'activités de la Richardière
35530 Noyal sur Vilaine

Tél. : 02 99 00 61 55
Fax : 02 99 00 67 06

SARL ALBERT FINANCE
Au capital de 1 500 000 EUROS
Siège social : 1 Quai Lamennais
35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

.....

Exercice 2021/2022
Du 01/09/2021 au 31/08/2022

FRANCK PANNETIER

Commissaire aux Comptes

2, rue Edison | Parc d'activités de la Richardière
35530 Noyal sur Vilaine

Tél. : 02 99 00 61 55
Fax : 02 99 00 67 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux associés de la société ALBERT FINANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ALBERT FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni des services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figure au bilan au 31 août 2022 s'établit à 2 301 518€, sont évalués à leur coût d'acquisition.

J'ai procédé au contrôle de ces titres de participation et à la réalisation des tests de dépréciation des titres susvisés et je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les gérants.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

FRANÇOIS DUMETIER
 Membre de la Commission des Comptes
 2, Rue Edison - 35000 NOUVEAU
 Tél. 02 99 00 01 50
 Agence de Rennes
 10, rue de la République
 35000 VILAINES
 Fax: 02 99 00 67 66

Bilan

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	58 718	49 316	9 403	9 976
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 351 518	50 000	2 301 518	2 251 517
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 024		6 024	6 024
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 416 261	99 316	2 316 945	2 267 518
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	292 605		292 605	28 800
Autres créances	3 111 479	369 380	2 742 099	3 549 043
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 175 235		1 175 235	36 297
Charges constatées d'avance (3)	13 436		13 436	27 047
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 592 754	369 380	4 223 375	3 641 187
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	6 998 705	468 705	6 540 320	5 908 705
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Franck PANNETIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
2, Rue Edison - Parc d'Activités de la Renardière
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 01 55 Fax. 02 99 00 07 06

Bilan

	2021	2020
Capitaux propres		
Capital	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 736 402	3 415 131
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 161	230 404
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 391 563	5 245 534
Fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 555	8 794
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 671 818	402 203
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 709	18 915
Dettes fiscales et sociales	463 675	233 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 148 757	663 170
Ecarts de conversion passif		
TOTAL	2 148 757	663 170
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 218	5 519
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 146 539	657 651
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	33	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Franck PANNETIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
2, Rue Edison - Parc d'Activités de la Richardais
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél: 02 99 00 61 55 Fax: 02 99 00 67 06

Compte de résultat

	2021	2020	2019	2018
	2021	2020	2019	2018
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	950 564	675 000	275 564	40,82
Chiffre d'affaires net	950 564	675 000	275 564	40,82
Dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	8 322	2 711	5 611	206,97
Autres produits	29 881	23 535	6 346	26,96
Total produits d'exploitation	988 767	701 246	287 521	41,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p. & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	154 705	128 428	26 276	20,46
Impôts, taxes et vers. assim.	48 837	19 450	29 387	151,09
Salaires et Traitements	535 113	400 072	135 041	33,75
Charges sociales	215 102	129 413	85 689	66,21
Amortissements et provisions	374 660	8 073	366 587	NS
Autres charges	16	10	6	59,19
Total charges d'exploitation	1 328 433	685 447	642 987	93,81
Opérations en commun				
Produits financiers	433 408	242 183	191 225	78,96
Charges financières	70 980	2 093	68 887	NS
Produits exceptionnels	4 763		4 763	
Charges exceptionnelles	3 010	2 262	748	33,08
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	19 354	23 224	-3 870	-16,66

Franck PANNETIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
2, Rue Edison - Parc d'Activités du 21^{ème} Arr.
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 81 55 - Fax: 02 99 00 81 56

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALBERT FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 6 540 320 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 161 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Franck PANNETIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
2, RUE Edison - Parc d'Activités du Val de la Vilaine
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 61 56 Fax 02 99 00 67 00

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Dépréciation des titres de la SARL Le Majestic pour une valeur de 50 000 euros ainsi que du courant détenu par Albert Finance dans cette structure.

CAPEOS CONSEILS

29 RUE DE LORIENT 35000 RENNES

Tél. 0299547444

Page 10

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles			
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport	43 655		43 655
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 357	4 706	15 063
- Emballages récupérables et divers			
- Immobilisations corporelles en cours			
- Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	54 012	4 706	58 718
- Participations évaluées par mise en équivalence			
- Autres participations	2 251 517	100 000	2 351 518
- Autres titres immobilisés			
- Prêts et autres immobilisations financières	6 024		6 024
Immobilisations financières	2 257 542	100 000	2 357 543
Actif immobilisé	2 311 554	104 706	2 416 261

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Augmentation de l'actif	Diminution de l'actif	Augmentation du passif	Diminution du passif
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 706	100 000	104 706
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Total des augmentations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Total des diminutions				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Montant brut	Montant net	Pourcentage	Montant net
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU STJE 35000 RENNES	100 000	-90 899	100,00	-90 899
SARL LE MAJESTIC 35000 RENNES	50 000	-413 523	100,00	-50 464
SARL R.D.B. 35000 RENNES	10 000	302 064	90,00	-1 096
EURL QUARTIER BURGER 35000 RENNES	10 000	-78 732	100,00	9 265
SARL LA PARCHEMINERIE 35000 RENNES	10 000	160 639	100,00	37 026
SAS A L'ABRI DES FLOTS 35800 DINARD	7 624	640 677	100,00	418 002
SARL L.P.F. 35000 RENNES	200 000	467 845	95,00	72 021
EURL GERMAIN 35000 RENNES	10 000	-84 038	100,00	108 187
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SARL CEZEMBRE VINO 35000 RENNES	450 000	3 584	13,00	-5 355
SARL LE CHALET 35000 RENNES	10 000	300 861	50,00	245 338
SAS MERIBEL 35000 RENNES	1 000	-106 676	20,00	-16 460
SARL JBURGER 35000 RENNES	10 000	-192 417	49,00	-182 417
SARL IMMO LORRAINE 35000 RENNES	10 000	414 579	15,00	636 681

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 229 802	2 229 802	1 490 087	300 000
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	71 700	71 700	1 473 810	102 000
- Autres filiales françaises	16	16	24 999	
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Franck PANNETIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la Commission Régionale de Rennes
2 Rue Edison - Parc d'Activités de la Richardière
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 61 55 Fax: 02 99 00 67 06

Les titres de la SARL Le Majestic ont été dépréciés à 100 % au 31/08/2022.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles			
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport	35 382	3 508	38 890
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 653	1 772	10 426
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	44 036	5 280	49 316
Amortissements	0	0	0

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 423 544 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2022 en %
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 024		6 024
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	292 605	292 605	
Autres	3 111 479	3 111 479	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 436	13 436	
Total	3 423 544	3 423 544	100
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/08/2022
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	288 360
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	949
ASSOCIES - INT.COURUS A RECEVOIR	36 919
Total	336 228

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 001 EURO décomposé en 34 100 titres d'une valeur nominale de 43,99 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 148 757 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	33	33		
- à plus de 1 an à l'origine	5 523	3 304	2 218	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 709	7 709		
Dettes fiscales et sociales	404 544	404 544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 730 949	1 730 949		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 270			
(**) Dont envers les associés	93 219			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 449 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	5 813
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	3
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	20 640
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	25 452
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	3 650
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	8 841
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	146 429
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	834
TAXE D APPRENTISSAGE	1 582
FORMATION CONTINUE	1 277

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant	Montant	Montant
	Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	9 435		
CHARGES TNS CONSTATEES D AVANCE	4 001		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 600 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2010, la société SARL ALBERT FINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL ALBERT FINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La société "A l'Abri des Flots" versera à Albert finance le montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

CAPEOS CONSEILS

29 RUE DE LORIENT 35000 RENNES

Tél. 0299547444

Page 18

Franck PANNETIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Comptes
2, Rue Edison - Parc d'Activités de St-Jacques

35530 NOYAL SUR VILAINE

Tel. 02 99 00 01 56 Fax 02 99 60 67 04

SARL ALBERT FINANCE
Au capital de 1 500 000 EUROS
Siège social : 1 Quai Lamennais
35000 RENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

.....

Exercice 2021/2022
Du 01/09/2021 au 31/08/2022

FRANCK PANNETIER

Commissaire aux Comptes

2, rue Edison | Parc d'activités de la Richardière
35530 Noyal sur Vilaine

Tél. : 02 99 00 61 55
Fax : 02 99 00 67 06

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

A – ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visée à l'article L.223-19 du Code de commerce.

B – CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Dirigeants concernés : Monsieur Stéphane LORAINE

Nature et Objet : Compte courant d'associé

Au 31 août 2022, le compte courant de Monsieur LORAINE Stéphane présente un solde de 10 406€.

Dirigeants concernés : Madame Jessica LORAINE

Nature et Objet : Compte courant d'associé

Au 31 août 2022, le compte courant de Madame LORAINE Jessica présente un solde de 3 042€.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Noyal sur Vilaine

Le 7 Février 2023

Franck Pannetier
Commissaire aux comptes

Franck PANNETIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
2, Rue Edison / Parc à Admires de la Richerelière
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tel. 02 99 00 61 56 Fax: 02 99 00 67 06